



Collection Normes – Ouvrages routiers	Déc. 2023
Mise à jour n° 22 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux	

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour	Décembre 2022	Répertoire des mises à jour	Juin 2023
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Dépôt légal	
Modification et information		Modification et information	
Tableau des échéances à respecter		Tableau des échéances à respecter	
Table des matières		Table des matières	
	Décembre 2022		Décembre 2023

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
En général (dans tous les chapitres)					Actualisation de la dénomination du Ministère.
1	i et ii	Déc. 2022	i et ii	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières.
	5 et 6	Déc. 2019 Déc. 2021	5 et 6	Déc. 2021 Déc. 2023	Tableau 1.9–1 : ajout des dimensions minimales pour les panneaux de détournement de piétons.
	9 et 10	Déc. 2019 Déc. 2021	9 et 10	Déc. 2021 Déc. 2023	Tableau 1.10–1 : ajout des flèches de carrefour giratoire pour les panneaux de signalisation des services de carburant et de restauration.
4	i à viii	Déc. 2022	i à ix	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières.
	1 à 14	Déc. 2019 Déc. 2020 Déc. 2021 Déc. 2022	1 à 14	Déc. 2021 Déc. 2023	Section 4.2 « Références » : ajout de la référence au CSA concernant les casques de sécurité pour l'industrie : tenue en service, sélection, entretien et utilisation. Section 4.3.5 « Travaux en milieu urbain » : ajout d'une nouvelle sous-section et renumérotation des sections suivantes. Section 4.3.9 « Biseau » : ajout de la référence au tableau 4.3–3. Tableau 4.3–2 : ajout au titre du tableau pour préciser qu'il s'applique en dehors des travaux en milieu urbain. Tableau 4.3–3 : nouveau tableau pour les longueurs minimales des biseaux pour les travaux en milieu urbain. Section 4.5 « Repères visuels » : ajout de références aux tableaux 4.5–1 et 4.5–2 et ajout de spécifications pour le biseau.



Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

Mise à jour n° 22 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4					<p>Tableau 4.5-1 : ajout au titre du tableau pour spécifier qu'il s'applique à l'exception des travaux en milieu urbain.</p> <p>Tableau 4.5-2 : nouveau tableau pour l'espacement maximal des repères visuels pour les travaux en milieu urbain et renumérotation des tableaux suivants.</p> <p>Figure 4.5-1 : ajout de la référence au tableau 4.5-3.</p> <p>Figure 4.5-2 : ajout de la référence au tableau 4.5-6.</p> <p>Section 4.5.5 « Balise tubulaire » : ajout de précisions sur l'utilisation des balises en milieu urbain et en dehors des milieux urbains.</p> <p>Figure 4.5-4 : nouvelle figure illustrant la balise tubulaire.</p> <p>Section 4.5.9 « Pastilles éclairantes DEL » : nouvelle section.</p> <p>Section 4.6 « Barrière » : ajout de précisions lorsque la barrière est utilisée le long des itinéraires pour piétons.</p> <p>Section 4.9 « Localisation et installation de la signalisation » : ajout de références aux tableaux 4.9-1 et 4.9-2 et ajout d'une mention précisant que les TCLDU sont réservés aux travaux de courte et de longue durée en milieu rural.</p> <p>Tableau 4.9-1 : ajout au tableau précisant qu'il doit être utilisé en dehors des travaux en milieu urbain.</p> <p>Tableau 4.9-2 : nouveau tableau.</p> <p>Section 4.19.1 « Endroit temporairement fermé à la circulation » : ajout de précisions sur la manière d'afficher qu'une destination est barrée.</p> <p>Réorganisation des pages.</p> <p>Section 4.20.6 « Indication de destination temporaire » : nouvelle section.</p>
	25 à 28	Déc. 2018 Déc. 2020	25 à 28	Déc. 2018 Déc. 2020 Déc. 2023	
	31.1 et 31.2	Déc. 2020 Déc. 2021	31.1 et 31.2	Déc. 2021 Déc. 2023	
	31.5 et 32	Déc. 2018 Déc. 2021	31.5 à 32	Déc. 2018 Déc. 2021 Déc. 2023	



Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

Mise à jour n° 22 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	39 à 42	Déc. 2018 Déc. 2020 Déc. 2021	39 à 42	Déc. 2020 Déc. 2023	<p>Section 4.34.1 « Caractéristiques du signaleur routier » : ajout de références à la figure 4.34-1 et de spécifications concernant à la bande rétroréfléchissante des casques des signaleurs routiers.</p> <p>Section 4.34.2 « Justification du signaleur routier » : modification de l'appellation TLDU pour TCLDU.</p> <p>Figure 4.34-1 : fusion des figures 4.34-1a et 4.34-1b, et ajout de références à la norme CSA Z94.1.</p> <p>Figure 4.34-2 : ajustement de la pellicule rétroréfléchissante.</p>
	45 et 46	Déc. 2021 Déc. 2022	45 et 46	Déc. 2021 Déc. 2023	<p>Section 4.34.5 « Barrière de contrôle de la circulation pour travaux » : correction de coquille.</p>
	49 à 52	Déc. 2021	49 à 52	Déc. 2023	<p>Section 4.37.2 « Utilisation » : ajout de la possibilité d'utiliser une demi-flèche.</p> <p>Tableau 4.37-1 : ajout de spécifications pour la demi-flèche.</p> <p>Figure 4.37-1 : ajout du croquis de la demi-flèche.</p> <p>Section 4.37.2.1 « Mode flèche à gauche » : ajout d'une nouvelle sous-section encadrant l'utilisation de la demi-flèche à gauche.</p> <p>Figure 4.37-3 : nouvelle illustration de la flèche de signalisation lumineuse – voie de gauche.</p> <p>Figure 4.37-4 : nouvelle figure.</p> <p>Section 4.37.2.2 « Mode flèche à droite » : ajout d'une nouvelle sous-section encadrant l'utilisation de la demi-flèche à droite.</p> <p>Figure 4.37-5 : nouvelle illustration de la flèche de signalisation lumineuse – voie de droite.</p> <p>Figure 4.37-6 : nouvelle figure.</p> <p>Section 4.37.2.3 « Mode double flèche » : ajout d'une nouvelle sous-section encadrant l'utilisation de la demi-flèche en mode double.</p> <p>Figure 4.37-7 : nouvelle illustration de la flèche de signalisation lumineuse – l'une ou l'autre des voies de droite ou de gauche.</p> <p>Figure 4.37-8 : nouvelle figure.</p>



Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

Mise à jour n° 22 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4					<p>Section 4.37.2.4 « Mode barre » : ajout d'une nouvelle sous-section encadrant l'utilisation de la demi-flèche en mode barre.</p> <p>Figure 4.37-9 : nouvelle illustration de la flèche de signalisation lumineuse – barre centrale.</p> <p>Figure 4.37-10 : nouvelle figure.</p> <p>4.37.4 « Travaux de courte durée » : l'utilisation de la flèche de signalisation lumineuse en travaux de courte durée en milieu public se fait conformément aux dessins normalisés TCLDU.</p> <p>Section 4.37.5 « Travaux de longue durée » : l'utilisation de la flèche de signalisation lumineuse en travaux de longue durée en milieu public se fait conformément aux dessins normalisés TCLDU.</p>
	57 à 60	Déc. 2020 Déc. 2021	57 à 60	Déc. 2020 Déc. 2021 Déc. 2023	<p>Section 4.40.1 « Généralités » : nouvelle sous-section.</p> <p>Section 4.40.2 « Autre disposition » : nouvelle sous-section encadrant la possibilité de remplacer le VP-léger par un véhicule de type camionnette ou fourgonnette.</p>
	A-1 et A-2	Déc. 2020 Déc. 2022	A-1 et A-2	Déc. 2023	Annexe A « Signaux du signaleur routier » : ajustement de la bande rétro réfléchissante du casque du signaleur routier.
	TTC D i à TTC D iv	Déc. 2021	TTC D i à TTC D iv	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de très courte durée.
	TTC D-P-001 et TTC D-P-002	Déc. 2021	TTC D-P-001 et TTC D-P-002	Déc. 2023	<p>TTC D-P-001 : ajustement de l'expression : flèche de signalisation lumineuse.</p> <p>TTC D-P-002 : ajout d'une note encadrant la possibilité de remplacer le VP-léger par un véhicule de type camionnette ou fourgonnette.</p>
	TTC D-P-011 et TTC D-P-012	Déc. 2020 Déc. 2021	TTC D-P-011 et TTC D-P-012	Déc. 2021 Déc. 2023	TTC D-P-012 : ajout d'une note encadrant la possibilité de remplacer le VP-léger par un véhicule de type camionnette ou fourgonnette.
	TLD i à TLD vii	Déc. 2022	TLD i à TLD vii	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de longue durée.
	TLD 067 et TLD 068	Déc. 2021	TLD 067 et TLD 068	Déc. 2021 Déc. 2023	TLD 068 : changement de la manière de barrer une destination.
	Séparateur TLDU		Séparateur TCLDU		Remplacement du séparateur « Longue durée en milieu urbain » pour « Courte et longue durée en milieu urbain ».

Collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

Mise à jour n° 22 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	TLDU i à v	Déc. 2022	TCLDU i à v	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de courte et de longue durée en milieu urbain.
	TLDU 1 à TLDU 12	Déc. 2018	TCLDU 1 à TCLDU 12	Déc. 2023	TCLDU 1 à TCLDU 12 : actualisation des guides par l'ajustement de l'expression TLDU par TCLDU.
	TLDU 001 à TLDU 059	Déc. 2018 Déc. 2019 Déc. 2020 Déc. 2021 Déc. 2022	TCLDU 001 à TCLDU 059	Déc. 2023	TCLDU 001 à TCLDU 059 : <ul style="list-style-type: none"> • amélioration graphique des dessins normalisés en général; • la flèche de signalisation lumineuse est maintenant installée en amont de l'aire de travail; • modification du tableau encadrant les différentes limites de vitesse et leur cotes respectives; • ajout de la note précisant que le panneau « Fin » (T-40) est facultatif lors de travaux de courte durée sans réduction temporaire de la limite de vitesse et lorsque l'entrave est inférieure à 200 m; • modification de l'appellation TLDU pour TCLDU.

